


Déclaration de conformité - Numéro 2010/002
autorisant le marquage 

La société **Kronofrance S.A.S.** (SWISS KRONO GROUP) Route de Cerdon, 45600 Sully-sur-Loire, France

déclare que le produit :

Panneau de particules – P5

de marque Kronobrut CTB-H N°57 ou Kronodal CTB-H N°57
fabriqué dans l'unité de production (située à la même adresse)

destiné à un usage travaillant, comme composant structurel,
en milieu humide, présentant les caractéristiques suivantes :

Gamme d'épaisseur de 8 mm à 25 mm

Réaction au feu : D – s2, d0

Masse volumique : 700 kg/ m³ pour épaisseurs de 8 à 13 mm
675 kg/ m³ pour épaisseurs de >13 à 25 mm

Classe de formaldéhyde (norme EN 717-1) : E1 (<0.124 mg/m³)

Teneur en pentachlorophénol (PCP) : < 5ppm

est conforme aux normes NF EN 312 P5 et NF EN 13986 annexe ZA

Certificat d'accompagnement numéro 0162/2010/1 (copie jointe) délivré par le FCBA comme
organisme notifié présentant le numéro d'identification n° 0380

Fait le 2 janvier 2010

A. Duisabeau - Directrice Générale
Kronofrance S.A.S.





CERTIFICAT DE CONTROLE DE PRODUCTION EN USINE

FCBA
Organisme notifié N° 0380

CE N° 0380- CPD – 0162

Société : **KRONOFRANCE**
Usine : Route de Cerdon
45600 SULLY SUR LOIRE
FRANCE

Dans le cadre de la Directive 89/106/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 décembre 1988, relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats Membres concernant les produits de construction (Directive Produits de Construction – DPC), modifiée par la Directive 93/68/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 22 juillet 1993, il a été établi que le produit de construction marqué **CE** pour usage structurel :

Panneaux de particules P5 (EN 312) :

KRONOBRUT CTB-H ou KRONODAL CTB-H

Épaisseurs 6 à 25 mm

fabriqués dans l'usine située à la même adresse

a été soumis par ce fabricant aux essais de type initiaux relatifs aux caractéristiques concernées du produit, et fait l'objet par ce fabricant d'un contrôle de la production et que FCBA, en tant qu'Organisme Notifié n° 0380, a réalisé l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine, et réalise la surveillance continue, l'évaluation et l'acceptation du contrôle de la production en usine (système 2+).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité du contrôle de la production en usine correspondent au système d'attestation de niveau 2+ pour éléments structurels, telles que décrites dans l'Annexe ZA de la norme de référence EN 13986.

Le 1er certificat de contrôle de production en usine a été délivré le **03/10/03**. Le présent certificat, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la norme NF EN 13986 et relatives au contrôle de production en usine, ou ce contrôle lui-même, n'a pas fait l'objet de modifications significatives, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2010.

Délivré à Paris le 02/01/2010

N° 0162/2010/1

Philippe PAQUET

Pour FCBA



10, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris
Tél. : +33 (0)1 40 19 49 19
Fax : +33 (0)1 43 40 85 65
www.fcba.fr